

N° 45 JANVIER 2018

La Boussac en **BREF**

BULLETIN MUNICIPAL



Joyeuses Fêtes

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
La vie municipale	4
L'état civil	10
La vie communale	11
Urbanisme	15
La vie associative	16
En direct de la Com Com	24
Informations pratiques	25
Renseignements utiles	29
Histoire	30
Agenda	32



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel
35120 LA BOUSSAC
Tél. 02 99 80 01 23
Fax. 02 99 80 07 06
Email. mairie.boussac@wanadoo.fr
Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	M ^{me} Odile MABILE	Jeudi 10h00 à 12h00
1 ^{er} adjoint	M. Rémi TANGUY	Mercredi 10h30 à 11h30
2 ^{ème} adjointe	M ^{me} Annie DELÉPINE	Jeudi 11h15 à 12h15
Conseiller municipal délégué	M. Eric FERRÉ	Vendredi 14h00 à 15h00

Responsable de la publication

M^{me} Odile MABILE - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELEPINE
M^{me} Marie France SEVESTRE
M. David VIGOUR

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Crédits photos

La mairie - Les associations

Tirages

650 exemplaires

LE MOT DU MAIRE



L'année 2018 arrive à grands pas, comme chaque année, nous allons nous arrêter pour échanger nos vœux.

Aussi, c'est avec plaisir que je vous adresse déjà en mon nom personnel, au nom des adjoints, du conseil municipal, du personnel communal et des membres du CCAS tous mes meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année vous apporte tout ce que vous souhaitez de plus cher pour vous-même et pour vos proches.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Depuis la dernière rentrée scolaire, l'école publique est revenue à la semaine de quatre jours. La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec une nouvelle augmentation des effectifs qui approchent les 160 élèves, signe d'une population jeune au sein de la commune.

C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, nous avons un projet de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires. C'est le cabinet d'architecture Colas-Durand de Lamballe (22) qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Plusieurs réunions sont programmées pour obtenir un avant-projet début janvier 2018.

Concernant la rue des Lavandières, les entreprises sont retenues et les travaux vont démarrer début janvier pour la première tranche entre le carrefour et la rue de Landal.

De plus, le programme annuel d'entretien de la voirie a été poursuivi en 2017 par du point à temps automatique sur de nombreuses voies et la réfection en enrobés de la traversée du village de Caharel.

D'autre part, j'attire votre attention sur l'importance de l'élagage le long des voies communales afin de préserver nos routes et la sécurité de tous.

Comme tous les 5 ans, en janvier 2018, le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février. Je suis sûre que vous réserverez un bon accueil aux agents recenseurs. Le recensement est important pour la commune. Il détermine le montant des dotations à recevoir de la part de l'Etat.

Ayons une pensée pour nos centenaires : Monsieur André RACINE qui nous a quitté le 26 juillet dernier dans sa 108ème année et Madame PAPAIL, âgée de 108 ans qui continue de vivre heureuse parmi les siens.

Je remercie les élus, les membres du CCAS, le personnel communal pour le travail accompli, ainsi que les membres de toutes les associations qui animent la commune avec beaucoup d'énergie et de dynamisme.

Le conseil municipal et moi-même invitons l'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes nouvellement arrivées dans la commune à la cérémonie des vœux qui se tiendra le **vendredi 5 janvier 2018 à 19h00** à la salle des fêtes.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année à tous, à chacun et à vos familles.

Le Maire,
Odile MABILE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance conseil municipal 22 juin 2017

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FERRÉ Éric, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme GÉDOUIN Jeanine, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel, M. LOUYER Alexandre.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THOMAS Sylvaine à Mme MABILE Odile

Absent(s) : M. SANGUY Bernard, M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé.

A été nommé(e) secrétaire : M. Alexandre LOUYER

Modification des horaires des écoles publiques à la rentrée 2017/2018 : dérogation pour une semaine scolaire de 4 matinées pour l'école primaire publique de La Boussac

Madame le Maire informe que depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, conformément aux directives gouvernementales, la commune a instauré à l'école communale la semaine de 9 demi-journées et mis en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires avec le concours de la Communauté de Communes pour l'embauche et la gestion des animateurs périscolaires. Le personnel communal a été également sollicité pour participer à cette opération.

Par courrier en date du 6 juin 2017, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur Académique des services de l'Education nationale à RENNES (35) informe qu'un projet de décret concernant une nouvelle dérogation des Temps Scolaires des écoles publiques est à la consultation au niveau national et précise que son adoption permettrait la mise en place d'une semaine scolaire de 8 demi-journées sur quatre jours. Le décret n'étant pas publié, les conditions et modalités éventuelles de l'obtention d'une telle dérogation restent actuellement hypothétiques.

Au regard des enjeux de ce dossier, dans un cadre temporel réduit, il appartient aux communes de mener une première réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises concernant ce dossier :

- Questionnement des services de la Communauté de Communes quant à la pérennité de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires : l'intercommunalité souhaite se désengager,

laissant aux communes le soin d'organiser ces services.

- Questionnement des autres communes, membres de la même intercommunalité, dans un souci de cohérence territoriale, la majorité des communes interrogées étant déjà engagées dans cette procédure de demande de modification de l'OTS,

- Le Conseil d'Ecole de l'école primaire publique a été réuni le lundi 19 juin 2017 et s'est prononcé, à la majorité, pour un retour à la semaine de 4 jours.

Compte-tenu de ces éléments, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal, de confirmer cette procédure de demande de modification de l'Organisation des Temps Scolaires (OTS) et ce dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre toutes dispositions nécessaires pour favoriser l'aboutissement de ce dossier, et notamment l'envoi des documents nécessaires à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et ce avant le lundi 26 juin 2017, 12 heures. Il est également acté que dans le cadre de cette réorganisation du temps scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires seront supprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions faites et autorise Madame le Maire à engager toutes démarches relatives à cette affaire et signer tous documents nécessaires.

Cantine municipale : création d'un deuxième service à la rentrée scolaire de septembre 2017

Madame DELÉPINE, Adjointe aux affaires scolaires, informe que compte-tenu de l'augmentation des effectifs scolaires, le nombre de rationnaires à la cantine municipale ne cesse lui aussi d'augmenter. Il se situe actuellement aux alentours de 90 rationnaires. Madame DELÉPINE précise qu'il serait opportun de créer un deuxième service chaque midi afin de permettre notamment aux enfants de maternelle de déjeuner dans une atmosphère plus calme et reposante. Il serait également nécessaire de créer un poste complémentaire pour faciliter le service et aider les plus jeunes à déjeuner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition de création de deux services de restauration à la cantine municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017,

- * le premier regroupant les élèves de maternelle (entre 35 et 40 actuellement) se tiendra de 12h15 à 13h00 et le second regroupant les élèves de primaire (entre 50 et 55 actuellement) se tiendra de 13h00 à 13h45,

- * confirme la délibération du 3 avril 2017 relative au recrutement d'un agent non titulaire chaque

midi et ce dans un premier temps pour l'année scolaire 2017/2018, et ce dans la limite de deux heures par jour de cantine municipale,

* charge Madame le Maire du recrutement de l'agent concerné sur le grade adjoint technique territorial 2ème classe auxiliaire.

Création d'un poste d'adjoint technique aux services scolaires dans le cadre du dispositif CUI - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Madame le Maire propose au conseil municipal de :

- DECIDER de créer un poste d'adjoint technique communal affecté au service scolaire dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- PRECISER que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois
- PRECISER que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISER Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement et signer toutes pièces nécessaires et notamment le contrat d'embauche correspondant.
- PRECISER que la collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Accord à l'unanimité.

Programme voirie 2017 :

- modernisation
- Point à Temps Automatique

Désignation adjudicataires

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 courant propose de retenir les offres faites par :

1) - PATA année 2017 : 11 340,00 € TTC - Entreprise COLAS Côte d'Emeraude à Saint-Guinoux (35).

2) - Programme gros travaux voirie 2017 - variante 1 - tapis en BB0/10 à 90 Kg/m² (4cm) - 26 593,20 € TTC - Entreprise SERENDIP à BAGUER-PICAN (35).

Accord à l'unanimité.

Aménagement trottoir rue du Mont Saint-Michel

Monsieur FÉRRÉ, Conseiller municipal délégué en charge de la voirie, rappelle le projet d'aménagement du trottoir longeant la rue du Mont Saint-Michel, le long du cimetière communal. Il

présente un devis établi par l'entreprise BAUDRY TP à LA BOUSSAC relatif à cet aménagement et d'un montant de 23 650,50 € HT.

Cet aménagement prévoit la réalisation d'un enrobé noir sur une surface de 723 m² (secteur allant du carrefour avec le chemin de la Fléharderie jusqu'à la rue de la Croix-Marie. Afin de favoriser une certaine homogénéité avec la rue des Lavandières prochainement aménagée, il est également prévu la réalisation de petites surfaces en béton désactivé (une à chaque extrémité de rue et une troisième à l'entrée du cimetière). Ce dernier point à revoir.

Monsieur FÉRRÉ propose d'approuver le principe de cet aménagement mais souhaite revoir avec l'entrepreneur concerné certains aménagements. Il propose au conseil municipal d'autoriser l'engagement de la dépense dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Accord à la majorité (abstention de Mme FAUVEL et M. BOULMER).

Intercommunalité - Résiliation service commun «Ingénierie - Voirie»

Madame le Maire rappelle que, pour faire face au désengagement de l'Etat en matière d'Assistance Technique de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), la Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint-Michel avait proposé aux communes de son territoire, la mise en place d'un service commun «Ingénierie - Voirie». La commune de LA BOUSSAC avait fait le choix d'intégrer ce service commun et avait pour ce faire signé une convention avec la Communauté de Communes. Il a été toutefois mis en évidence l'impossibilité pour les services d'accomplir les missions prévues au titre de ce service commun pour toutes les communes du territoire fusionné. C'est pourquoi le conseil communautaire, en date du 18 mai 2017, a décidé de mettre fin à ce service commun «ingénierie - voirie».

Accord à l'unanimité pour signer l'avenant portant résiliation de la convention correspondante.

Contrats logiciels SEGILOG Mairie - renouvellement

Présentation d'une proposition de renouvellement de ce contrat pour une durée de trois années à compter du 1er août 2017 et ce moyennant une rémunération totale annuelle de 2 500 € HT, soit 2 250 € pour cession du droit d'utilisation et 250 € pour maintenance formation.

Accord à l'unanimité.

Affaires scolaires - devis pour renouvellement de manuels Mathématiques et Grammaire.

Madame DELÉPINE, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente un devis établi par les établissements MARY à FOUGERES (35) relatif

à la fourniture de manuels scolaires pour l'école primaire publique et ce pour un montant total TTC de 780,12 €. La livraison de ces ouvrages est souhaitée pour la rentrée de septembre 2017.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

Travaux aménagement rue des Lavandières

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, précise que des essais de circulation ont été réalisés sur place ce lundi 19 juin pour évaluer les difficultés de manœuvre au droit de la propriété COSTARD. La réalisation d'un îlot franchissable devrait convenir. Dès réception du projet modifié avec insertion de sections en revêtement coloré, il sera transmis pour avis aux services du département.

du Conseil Départemental, dans sa séance du 29 mai 2017, a arrêté à titre principal, une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à la répartition du produit 2016 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Dans ce cadre, la commune de La Boussac peut prétendre à deux subventions pour un montant total de 8 000 €, à savoir :

- Aménagement de sécurité sur voirie - RD 4 - rue des Lavandières : 4 000 €.

- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation - RD 4 - rue des Lavandières : 4 000 €.

Approbation de ces financements à l'unanimité.

Compte-rendu séance conseil municipal du 25 septembre 2017

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. VIGOUR David à Mme DELÉPINE Annie,
Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme MABILE Odile

Excusé(s) : M. FÉRRÉ Eric, M. SANGUY Bernard, M. BLANCHET Nicolas

Absent(s) : M. COSTARD Denis

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé.

A été nommé(e) secrétaire : Mme SEVESTRE Marie-France

Communauté de Communes - Evaluation du transfert de charges : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT, dûment réunie le 6 juillet 2017, relative à l'évaluation du transfert de charges de la compétence Enfance Jeunesse, suite à son transfert au 1er janvier 2017 sur l'ex territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne et autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Subvention départementale «Rue des Lavandières»

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 12 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine informant que la commission permanente

Intercommunalité :

Rapport 2016 Syndicat Départemental d'Electrification (SDE)

Communauté de communes canton de Pleine-Fougères - Baie du Mont Saint-Michel : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Communauté de communes Pays de Dol de Bretagne : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Communauté de communes : rapport annuel 2016 service assainissement non collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des documents tels que présentés.

Projet de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires - Maîtrise Œuvre.

Le conseil municipal confirme les propositions de la commission d'appel d'offres du mercredi 13 septembre 2017, et retient l'offre présentée par le cabinet Colas-Durand à Lamballe (22) aux conditions suivantes :

1 / Tranche ferme :

Mission de base (HT)	44 000 €
Mission complémentaire OPC (HT)	3 500 €
soit un total HT de	47 500 €
soit TTC	57 000 €

2 / Tranche conditionnelle :

Mission de base (HT)	10 400 €
Mission complémentaire OPC (HT)	3 500 €
Soit un total HT de	13 900 €
soit TTC	16 680 €

pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires à l'école primaire publique de La Boussac.

Demande acquisition terrain au Closset

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 23 août 2017 de Madame Gwénaëlle BOUGLOUAN domiciliée 15, rue du Closset à LA BOUSSAC, locataire d'un logement de la SA La Rance, informant de son souhait d'acquérir cette habitation suite à une proposition du bailleur. Madame BOUGLOUAN souhaiterait, dans le cadre de son projet d'achat, faire également l'achat de la parcelle située à l'Ouest de son logement et propriété de la commune de LA BOUSSAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande faite et fixe le prix de vente dudit terrain à 1 € le m². La surface exacte sera fixée dans le cadre d'un bornage à la charge du demandeur.

Désignation délégué CNAS remplacement de M. CHAPPÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame DELÉPINE Annie, Adjointe, qui accepte.

Statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel - Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE : conformément à l'article 5211-17 du CGCT, les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel applicables à compter du 1er janvier 2018,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Questions diverses :

Abri bus au Gruer

Il est décidé de demander un devis à l'entreprise JSA Bois Energie à LA BOUSSAC pour la réalisation d'un nouvel abri bois plus grand à mettre en place de l'autre côté de la voie. Cette question a été vue sur place par Madame le Maire.

Dégradations aux vitraux de l'église

Madame le Maire informe avoir constaté que plusieurs vitraux de l'église ont été endommagés par un pigeon. Des renseignements seront pris auprès des représentants de la paroisse et une déclaration éventuellement faite auprès de l'assurance de la commune. Des devis de réparations seront demandés à une ou plusieurs sociétés spécialisées.

Conseil municipal - Compte rendu séance du 30 octobre 2017

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Eric, M. SANGUY Bernard, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THOMAS Sylvaine à M. VIGOUR David, Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme MABILE Odile, M. LOUYER Alexandre à Mme DELÉPINE Annie

Absent(s) : M. COSTARD Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. TANGUY Rémi

Toutes décisions prises à l'unanimité sauf acquisition véhicule services techniques.

Communauté de Communes - Approbation rapport commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) - Modification de la compétence optionnelle «Action Sociale d'Intérêt Communautaire».

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLETC, dûment réunie le 6 juillet 2017, relatif à l'évaluation du transfert de charges de la compétence optionnelle «Action sociale d'intérêt communautaire» de l'ex EPCI CC Pays de Dol-de-Bretagne en vue de l'élargissement du Dispositif de Réussite Educative aux 11 communes de l'ancienne Communauté de Communes « Baie du Mont Saint-Michel », proposant de retenir l'évaluation dérogatoire mutualiste.

Communauté de Communes - Approbation rapport CLETC - Transfert zones activités économiques communales au 01/01/2017 au titre de la compétence obligatoire «Actions de Développement Economique».

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLETC, dûment réunie le 26 septembre 2017, relatif aux charges transférées au titre de la compétence obligatoire « Actions de développement économique » suite au transfert le 1er janvier 2017 des zones d'activités économiques communales.

Syndicat mixte production Eau du Pays de Saint-Malo et Syndicat d'Assainissement de Landal - Rapports activités 2016

Le conseil municipal prend acte des documents tels que présentés.

Tarif droit de place 2018

0,63 € par mètre linéaire avec un minimum d'encaissement de 2,52 €.

Concessions cimetière - tarifs 2018

Désignation	TARIF 2018
Concession trentenaire (le m ²)	38 €
Concession cinquantenaire (le m ²)	59 €
Concession trente années caverne	104 €
Concession cinquante années caverne	156 €

Fournitures scolaires - tarifs 2018

49 € par élève de l'école primaire publique de LA BOUSSAC, montant identique au tarif de 2017.

Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Trésorier de Dol de Bretagne, receveur municipal de la commune de LA BOUSSAC informe qu'il n'a pu recouvrer différents titres énoncés sur un état annexé en raison soit de poursuites sans effet, soit du fait que le montant des sommes dues est inférieur au seuil de poursuite. Les montants réclamés, concernant des titres établis entre 2014 et 2016, s'élèvent à la somme totale de 547,11 € et concernent 4 débiteurs différents.

Le conseil municipal accepte l'admission en non valeurs de ces sommes concernées.

Renouvellement ordinateur portable mairie et équipement audiovisuel de la salle du 1er étage de la mairie

Madame DELÉPINE, Adjointe à la communication, informe qu'il serait nécessaire de renouveler l'ordinateur portable du secrétariat de mairie qui peut également servir pour la communication de la commune, le matériel actuel étant obsolète. Elle précise également qu'il serait nécessaire d'équiper la salle du conseil de la mairie en matériel audiovisuel (écran de vidéo projection, la mairie disposant déjà d'un vidéo projecteur). Elle a consulté deux sociétés spécialisées pour obtenir des devis pour ces équipements.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société APLON (35) pour :

- la fourniture d'un ordinateur portable Lenovo V110 Ci3-6006U 4Go 500Go 17,3» W10PRO pour la mairie y compris livraison et installation sur site pour un montant total TTC de 1 088,52 €.
- la fourniture d'un écran de projection pour la salle du conseil municipal ainsi que l'installation du vidéo projecteur existant au plafond de la salle avec haut-parleur pour le son et ce pour un montant total TTC de 1 961,52 €.

Contrat de maintenance informatique mairie

Le conseil municipal retient l'offre de la société APLON de Bruz (35) avec les prestations suivantes :

- Intervention sur site : installation ou dépannage
- Assistance en télémaintenance
- Assistance téléphonique
- Priorité d'action en cas de panne

et ce pour un contrat annuel d'un montant de 604,80 € TTC.

Travaux aménagement rue des Lavandières - Financement

Quatre organismes ont été contactés. Après étude des offres faites, il est décidé de retenir l'offre de la Banque Postale pour un prêt de 195 000 € sur 15 années remboursable trimestriellement avec échéances constantes et avec un taux d'intérêt fixe de 1,27%. La commission d'engagement pour ce prêt est de 250 €.

Renégociation prêts

Madame le Maire rappelle la procédure actuelle de négociation de prêt pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Lavandières. Dans le cadre de cette procédure, elle informe que les services de la Banque Postale ont proposé la renégociation de trois prêts réalisés auprès d'un autre établissement bancaire mais susceptibles d'être remboursés avec anticipation. Madame le Maire donne le détail de cette renégociation avec la réalisation d'un nouveau prêt global sur la durée résiduelle des prêts initiaux, à savoir 9,5 ans. Le taux des prêts initiaux était de 4,45% et celui du nouveau prêt est de 1,23%. Le gain sur rachat est de 13 146 €.

Le conseil municipal accepte ces propositions.

Participation communale annuelle au budget «Lotissement»

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la réalisation du lotissement communal «Le Grand Plantis» en 2014. Afin de permettre une commercialisation plus aisée des lots d'accession à la propriété, il avait été décidé dès l'origine de prévoir une participation communale annuelle au profit du budget du dit lotissement. Un crédit de 10 000 € est voté au titre de 2017.

Véhicule automobile service voirie

Acquisition d'un véhicule Citroën C15 diesel pour un montant de 1 700 € auprès de Mme GÉDOUIN Marie-Thérèse à LA BOUSSAC.

Accord à la majorité : 3 voix pour (M. TANGUY, FÉRRÉ, SANGUY)

11 abstentions (Mmes MABILE, DELÉPINE, SEVESTRE, GÉDOUIN, THOMAS, GUÉRIN, FAUVEL, M. BLANCHET, VIGOUR, LOUYER et BOULMER).

Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée N°4 pour erreurs matérielles

Des erreurs matérielles subsistent notamment en ce qui concerne le zonage de certaines constructions réalisées entre 2007 et 2011 (période d'instruction du PLU) sur des parcelles dont le zonage n'a pas été revu suite à ce changement d'affectation. Subsiste également un souci d'interprétation du règlement concernant le retrait de constructibilité en zone UC.

Le conseil municipal décide :

1° - d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme afin de permettre l'extension de la surface de la 2ème annexe

2° - de donner autorisation au Maire pour signer un devis d'un montant de 1 999,99 € TTC avec le bureau d'Etudes SARL URBA2C à Cancale (35) pour la réalisation du dossier relatif à cette modification simplifiée du PLU de La Boussac

Lotissement communal «le Grand Plantis» - vente lot N° 7

Le conseil municipal accepte la vente suivante :

n°du lot	surface	prix du lot	acquéreurs
7	429 m²	20 806,50 €	M. et Mme MAINSON Carol et Olivier 3 lieu-dit Callouet 35120 LA BOUSSAC

Travaux aménagement rue des Lavandières - attribution des marchés

Le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

- Pour le lot 01 : Voirie

L'entreprise POTIN TP a été retenue pour un montant de 186 676,50 € H.T, soit 224 011,80 € T.T.C (141 912,00 € H.T tranche ferme et 44 764,50 € H.T tranche optionnelle).

- Pour le lot 02 : Espaces Verts

L'entreprise ID VERDE a été retenue pour un montant de 6 797,12 € HT, soit 8 156,54 € T.T.C (2 407,62 € H.T tranche ferme et 4 389,50 € H.T tranche optionnelle).

Les travaux s'élèvent à 193 473,62 € H.T, soit 232 168,34 € T.T.C.

N° 2017/097 : Convention entre ENEDIS et la commune de LA BOUSSAC

(implantation poste transformation électrique «la Bretonnière».

Madame le Maire expose qu'un poste de transformation électrique a été implanté sur une parcelle

appartenant au domaine privé de la commune. Cette implantation a donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS et présenté par la SCP PERRAUT-PIRIOUX, notaires à Rennes.

Restructuration et extension bâtiments scolaires

- relevé topographique : acceptation devis SARL LETERTRE Géomètres à Dol de Bretagne d'un montant de 1 404 € H.T.

- mission S.P.S. : acceptation devis Société RM2G à Saint-Malo (35) aux conditions suivantes :

- Travaux construction neuve - Tranche ferme : 3 180 € T.T.C

- Travaux rénovation - tranche conditionnelle : 900 € T.T.C.

- mission Contrôle Technique : acceptation devis Bureau Véritas Construction à Rennes (35) pour un montant total de 7 992,00 € T.T.C.

Convention avec le Département d'Ille et Vilaine pour «assistance technique pour le Conseil en Economie Partagée»

La commune bénéficie du Conseil en économie partagée depuis 2007, via une adhésion communautaire. Ce service a pour objet d'accompagner la commune dans ses actions et démarches de suivi du patrimoine et d'économies d'énergies. A partir du 1er janvier 2018, en application de la Loi NOTRe, le Département ne peut plus proposer ce service CEP aux intercommunalités mais seulement aux communes rurales éligibles. Afin de poursuivre l'action engagée, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention pour quatre années. Le coût annuel sera de 0,35 € par habitant, soit 446,95 € pour la commune de LA BOUSSAC.

Recensement général de la population 2018

Le recensement général de la population aura lieu à La Boussac en janvier 2018. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'embauche de 3 agents recenseurs pour cette mission.



Naissances

Loaven RENAULT	5 rue du Mt Saint Michel	le 6 Juillet 2017 à Saint-Malo (35)
Léo RUCQUOY	45 rue de la Gare	le 14 Juillet 2017 à Rennes (35)
Maëlyne BRIAND	40 rue des Lavandières	le 31 Juillet 2017 à Saint-Malo (35)
Loûna DALIGAULT	8 ter rue de la Gare	le 18 Août 2017 à Avranches (50)
Héloïse BOUCHET LECHIEN	4 rue de la Gare	le 31 Août à Saint-Malo (35)
Alice WESTERLYNCK MAKOWKA	1 La Ville Cavou	le 1er septembre 2017 à Rennes (35)
Maël MASSON	16 Launay Belle Fille	le 12 octobre 2017 à Saint-Malo (35)
Andrea BELEY	17 Le Gruer	le 21 octobre 2017 à Rennes (35)



Mariages

Nicolas BLANCHET et Claire BOUILLIS	domiciliés 7 ter Caharel, le 1er juillet 2017
Nicolas ROBINET et Nathalie VALLEE	domiciliés 11 B Le Chesnay, le 15 juillet 2017
Tanguy MOULIN et Pascaline GILLET	domiciliés 11 bis Launay Belle Fille, le 5 août 2017
Damien RENARD et Alexandra COQUELIN	domiciliés 12 B Le Chesnay, le 9 septembre 2017
Jérémy ROL, résident 1 Ville Claire et Alexandra PALLUEL	domiciliés 5 Le Bois du Plessis à Pleine-Fougères, le 16 septembre 2017.
Marc ROBIDOU et Amanda MENIOT	domiciliés 9 La Claye, le 23 septembre 2017



Décès

André RACINE, 107 ans	3 La Lande Rousse	le 26 juillet 2017
Germaine HILPRON veuve COSTARD, 90 ans	12 place de l'église	le 4 septembre 2017
Michel VIGOUR, 72 ans	33 rue de la Croix-Bouëssée	le 14 septembre 2017
Jean-Claude RIOU, 67 ans	19 rue de Fougères	le 16 septembre 2017
Lucienne LEVEL veuve GÉDOUIN, 92 ans	24 rue de la Gare	le 19 octobre 2017

Déplacement à Lede

En juillet 2016, La Boussac recevait la visite d'une délégation de la ville belge de Lede. Un an plus tard, dans le cadre de la poursuite des échanges entre les deux communes, une délégation de La Boussac s'est à son tour rendue en Belgique.

C'est donc du 7 au 9 juillet 2017 qu'une délégation de La Boussac s'est rendue pour la 2ème fois dans cette ville flamande de Belgique.

Madame le Maire participait à ce voyage, accompagnée de deux conseillers municipaux et du Maire honoraire, M. François LE NAYE.

La cérémonie officielle d'accueil a eu lieu à la fin de la première journée à Oordegem. Les représentants de la commune ont été accueillis par le bourgmestre de Lede, Monsieur Roland UYTENDAELE, entouré de ses échevins.

Après les discours des deux élus, Madame le Maire a remis au maire de Lede, une plaque gravée représentant les armoiries de La Boussac.

Un repas convivial, animé par le Concertband Oordegem, puis par le groupe boussacais Toast N'Rock, a clôturé cette soirée.



Ecole publique de La Boussac

L'école publique accueille à la rentrée 158 élèves répartis en 6 classes.

L'équipe pédagogique est constituée de :

Madame LAITU	TPS / PS
Madame VIMBERT-GUERLAIS Madame MADIOT	MS / GS
Monsieur STEPHAN	CP / CE1
Madame PIOT Madame BOBILLE (décharge administrative le mardi)	CE1 / CE2
Madame RACAPÉ	CE2 / CM1
Madame GAMAND	GS / CM2

Les effectifs de l'école sont répartis de la manière suivante :

TPS / PS	29 élèves
MS / GS	28 élèves
CP/CE1	24 élèves
CE1 / CE2	25 élèves
CE2 / CM1	24 élèves
GS / CM2	28 élèves

Cette année, la grande nouveauté est le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP. En effet, le décret du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a offert aux communes la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Les modalités de modifications des rythmes ayant été dévoilées début juin, il a été possible d'envisager, dès la rentrée scolaire de septembre 2017, un retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'est réuni le 19 juin et le vote s'est fait en faveur d'un retour à la semaine à 4 jours.

Dans ces conditions, le conseil municipal a décidé de proposer au directeur académique l'organisation du temps scolaire de la façon suivante :

Les horaires de classe sont :

Lundi	08 h 45 – 12 h 15 13 h 45 – 16 h 15
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Le directeur d'académie a validé cette proposition, qui est de ce fait effective depuis la dernière rentrée scolaire, le 4 septembre 2017.

Pour les familles qui le souhaitent, les enfants peuvent être accueillis au sein des accueils loisirs de Dol de Bretagne et Pleine Fougères gérés par la Communauté de Communes le mercredi.

L'autre nouveauté concerne l'instauration d'un deuxième service à la cantine depuis la rentrée et ce en raison de l'augmentation du nombre d'élèves qui y déjeune.

Le 1er service concerne les élèves de maternelle et se tient de 12h15 à 13h00.

Le 2ème service concerne les élèves de primaire et se déroule de 13h00 à 13h45.

Côté personnel communal, sur le temps scolaire, l'équipe est renforcée avec l'arrivée de Mme Audrey PETIPA, recrutée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E.). Elle rejoint les ATSEM, Mme Catherine POLGE et Mme Christine RUQUAY.

Sur les temps périscolaires, l'équipe est constituée de Mme Jacqueline BASTARD, Mme Nelly LAVOCAT, Mme Martine LEGROS, Mme Annie MONSIMET et Mme Audrey PETIPA.

Les projets et activités sont nombreux et variés en liaison avec le projet d'école (participation au projet artistique LOCUS SONUS, Cinécole, musique etc...).

La semaine du goût avec 1 jour une couleur



Aménagement de la rue des Lavandières

Le Conseil Municipal du 30 octobre 2017 a validé le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

C'est l'entreprise POTIN TP de Dol de Bretagne qui a été retenue pour le lot 1 (voirie) pour un montant de 186 676,50 € HT.

Concernant le lot 2 (espaces verts), c'est l'entreprise ID VERDE de Le Rheu (35) qui a été choisie pour un montant de 6 797,12 € HT.

Les travaux débuteront en janvier 2018 pour la première tranche (secteur compris entre la place de l'Eglise et le carrefour avec la rue de Landal).



Noces d'Or de Monsieur et Madame BEGNENE Robert

Samedi 5 août, Madame le Maire a célébré les noces d'or des époux BEGNENE.

Gisèle et Robert BEGNENE se sont dit oui le 22 juillet 1967 à la mairie de La Bousac.

Gisèle Deslandes est née à Baguer Pican en 1946 et Robert est né à Rennes en 1944.

Trois enfants, David, Richard et Céline, sont nés puis six petits-enfants.

Leur vie professionnelle autour de la pêche les a conduits à Saint-Malo et à Erquy, notamment.

A l'heure de la retraite en 2006, ils sont venus vivre à la Bousac au lieu-dit «le Prieuré» où ils coulent une retraite paisible. Ils y vaquent à de nombreuses occupations, comme le jardinage, la piscine ou l'ordinateur.



Madame le Maire leur a adressé toutes ses félicitations et leur a donné rendez-vous dans 10 ans pour les noces de Diamant.

Fréquentation du site internet

Un an après sa création, le site internet de notre commune a déjà dépassé le cap des 5 208 connexions.

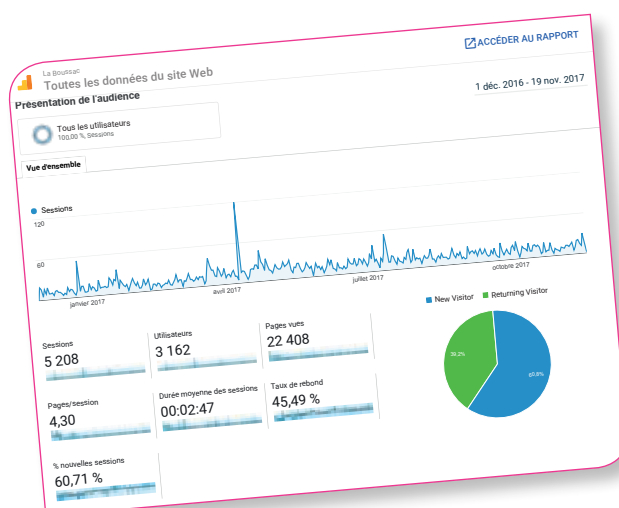
laboussac.fr a connu jusqu'à ce jour plus de 3 162 utilisateurs et 22 408 pages vues. Avec entre 20 et 50 visites jour, il est devenu pour beaucoup d'internautes l'outil naturel pour s'informer sur la vie de notre commune.

Le record des connexions pour une journée était le 10 avril dernier avec plus de 120 visites.

Une surprise qui n'était pas attendue au départ, 177 visites proviennent des Etats-Unis.

Merci à vous tous.

N'hésitez pas à aller le visiter !



Concours des maisons fleuries

Comme chaque année La Boussac a récompensé tous les candidats qui ont participé au concours des maisons fleuries.

Le vendredi 15 septembre, en compagnie du conseil municipal et des membres du jury, Madame le Maire a accueilli les lauréats du concours des maisons fleuries de l'année 2017. Elle a notamment souligné l'importance du fleurissement dans le cadre de vie des boussacais et l'intérêt de leur participation à l'embellissement de la commune. Un bon d'achat a été remis à chaque participant. Encore toutes nos félicitations à tous les lauréats.



PALMARES

M^{me} le Maire a ensuite donné lecture du palmarès :

1 ^{er} prix	M. et Mme Jean-Claude LEVEQUE, 4 la Touche Perrier
2 ^e prix	Mme Mireille COLLET, 2 Lourmelet
3 ^e prix	M. et Mme Jean SARAZIN, 4 les Touchais
4 ^e prix	M. et Mme Alain LAVOCAT, 5 Caharel
5 ^e prix	M. et Mme Pierre JAN, 3 la Couaplais
6 ^e prix	Mme Paulette GLEMOT, 5 la Guittonnais
7 ^e prix	M. et Mme Jean LEVEL, 12 rue de la Gare
8 ^e prix	Mme Berthe BRIAND, 8 rue de la Gare
9 ^e prix	Mme Rosalie PIGEON, 29 rue des Lavandières
10 ^e prix	M. et Mme Maurice DELEPINE, 36 rue des Lavandières - aexquo : M. et Mme Raymond DESLANDES, 3 le Prieuré
12 ^e prix	Mme Bernadette PIGEON, 27 rue des Lavandières
13 ^e prix	M. Jean-Yves TREHEL, 8 Caharel
14 ^e prix	M. Raymond COUAPEL, 5 le Buat
15 ^e prix	Mme Frédérique COTTEREAU, 3 le Buat



Nouvel agent au service périscolaire

La commune accueille depuis le 1^{er} septembre 2017, un nouvel agent, Madame Audrey PETIPA. Elle assure les fonctions d'ATSEM à l'école publique de La Boussac, s'occupe du service à la cantine le midi et travaille à la garderie le matin.

Elle a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.



Décès doyen des boussacais

André RACINE, doyen de La Boussac et doyen des bretons, est décédé, mercredi 26 juillet 2017, à la Clinique Saint-Joseph de Combourg (Ille-et-Vilaine), dans sa 108ème année à l'âge de 107 ans et demi. Né à Vieux-Viel (35), le 7 décembre 1909, d'une famille d'agriculteurs, André RACINE avait connu une enfance rude, comme beaucoup à cette époque. Élevé par son oncle après la mort de son père, il travaillait avec sa mère sur l'exploitation agricole.

Il a ensuite travaillé comme cantonnier, avant d'être embauché à la SNCF, comme cheminot roulant. En juin 1939, il épouse Maria qui va partager sa vie. Deux enfants sont nés de cette union après la guerre : André et Annick.

Fait prisonnier par les Allemands durant la guerre, il travaillera très durement dans les mines. Un médecin allemand le sortira de cet enfer pour l'envoyer travailler dans une ferme. André RACINE restera cinq ans prisonnier en Allemagne.



Retraité de la SNCF depuis 57 ans, André Racine adorait le jardinage. Il ne se déplaçait qu'en cyclomoteur ou à vélo. On pouvait même encore le voir, à l'âge de 100 ans, se promener à vélo autour de sa maison de La Lande Rousse à La Boussac et venir chercher son pain au bourg.

Médaille d'honneur du travail

Médaille d'argent

Monsieur PARIS Laurent

4, Callouet - 35120 LA BOUSSAC
Technicien de maintenance usine

URBANISME

Venez vivre à La Boussac

Au cœur du Pays de Dol, à 10 mn d'une gare TGV et 30 mn des plages, venez vivre à La Boussac.

Le lotissement du Grand Plantis, composé de 7 lots libres de constructeur, vous permettra d'y construire la maison de votre choix. A proximité, école maternelle et primaire publique, agence

postale communale, bibliothèque, services de santé (médecins, pharmacie, infirmières, kinés...), commerces, artisans et associations.

Réservez dès maintenant à la mairie au 02-99-80-01-23 votre parcelle viabilisée, à partir de 20 612,50 €.

Permis de construire et déclarations préalables accordés

MASSON David	16 Launay Belle Fille	Rénovation toiture et modification ouvertures
GRINO Daniel	Le Bas Chesnay	Maison individuelle
SARAZIN Jacqueline	4 Les Touchais	Rénovation et extension de la véranda existante
BAUDRY Kévin	41 rue des Lavandières	Construction d'un hangar
GATEBLÉ Damien	4 bis chemin de La Fléharderie	Abri de jardin.
Avenir Solution Energie de Saint Ouen (93), pour MICAULT Gaël	Villegouis	Panneaux photovoltaïques
Bretagne Habitat pour LEDEDETE Rolande	4 La Herpedais	Fenêtre de toit

Amicale Laïque de La Boussac

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le jeudi 28 septembre 2017. Voici la nouvelle constitution du bureau :

Présidente	Mme ESPARON Sandrine
Vice-président/ Secrétaire	M. BRIENS Luc
Secrétaire adj.	Mlle ROCHER Emilie
Trésorier	M. PIRON Vincent

Les membres sont :

Mme FILLEUIL Monique, Mme FLEURY Edith, Mme BAROUTI Eliane, Mme LOIZEAU Hanitra, Mme PIOT Pascale, Mme ROBERT-EMERIAU Dominique, M. MARE Stéphane, M. ESPARON Olivier, M. RABOURT Jean-Luc, M. ELLUARD Yvan, M. BELEY Florian, M. CHAPDELAINE Jérôme, Mme RABOURT Karine, Mme BERHAULT Sabrina, Mme THEBAULT Nathalie.

Les membres sortants de l'amicale laïque sont :

Mme VALLEE Nathalie, Mme RUQUAY Christine, Mme ROUXEL Stéphanie

L'association enregistre les départs de 3 membres, aussi nous les remercions pour leur implication au sein de l'association.

En contrepartie, nous avons le plaisir d'accueillir cette année 6 nouveaux arrivants.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'Amicale Laïque qui compte à ce jour 19 membres.

La fête de Noël :

L'arbre de Noël s'est déroulé le 15 décembre dernier avec le spectacle offert par les enfants. Une soirée conviviale où petits et grands se sont aussi régalés avec les traditionnelles galettes-saucisses en attendant la distribution des cadeaux par le Père Noël en personne !

Programme de cette année :

Lundis ludiques :

Fort du succès de cette activité lancée l'année dernière, nous avons le plaisir d'annoncer la

reconduction cette année de ce moment de détente et d'ouverture à la culture. Toutefois, la refonte des journées d'école avec le retour des rythmes scolaires sur 4 jours ne permet plus la tenue de cette activité ludique le lundi après-midi. Il est proposé de déplacer ces événements sur la journée du vendredi après la classe. Les spectacles proposés seront adaptés à l'âge des enfants.

Ainsi, les désormais « journées ludiques » se dérouleront le vendredi 19 (ou le 26) janvier 2018 pour les enfants du CE1 au CM2 et le vendredi 25 mai 2018 pour les enfants de la maternelle au CP.

Repas Réunionnais :

Retenez bien la date du samedi 17 mars 2018 pour notre voyage annuel vers le soleil de l'île de la Réunion. Nous vous attendons encore nombreux pour cette soirée chaleureuse avec une nouveauté qui pourrait vous surprendre !

Fête de l'école :

Réservez votre week-end du 16 juin pour assister au spectacle de fin d'année et faire la fête avec vos enfants. Amusements et bonne humeur garantis.

Nous comptons sur vous les parents car n'oubliez pas que c'est grâce à votre participation à nos différentes manifestations et animations que l'amicale laïque permet à l'école de La Boussac de concrétiser certains projets culturels ou sorties sportives.

L'équipe des Amicalistes.



ACCA

L'ACCA compte actuellement 49 adhérents. Quelques battues ont eu lieu, où 6 chevreuils, 3 sangliers, 4 renards, ont été prélevés. La chasse au lièvre est fermée sur la commune cette saison. Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de bonnes conditions pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau et toute l'équipe profitent de l'opportunité qui lui est donnée pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2018 à vous et toute votre famille.

Pour rappel, le bureau :

Président	M. HARDY Stéphane
Vice-Président	M. PUNELLE Jean
Secrétaire	M. PICAULT Mickaël
Secrétaire adj.	M. MICAULT Gaël
Trésorière	Mme PUNELLE Lisa
Trésorier adj.	M. COEURU Eugène
Membres	M. CAOUS Christophe, M. BECHET Michel et M. GUÉRIN Freddy

Club de l'amitié LA BOUSSAC

Composition du conseil d'administration :

Président	M. Alphonse ROUX
Vice-Président	M. Bernard MELLIER
Trésorière	Mme Alice PIGEON
Trésorier adj.	M. Raymond DESLANDES
Secrétaire	Mme Michèle LALOY
Secrétaire adj.	M. Claude GÉDOUIN
Membres	M. Victor DROUYER, M. Albert LAVOUÉ, Mme Bernadette PIGEON, également, secrétaire de secteur.

Le club se réunit deux fois par mois : le premier jeudi et 3ème jeudi du mois à la salle des fêtes de La Boussac. Jeux de cartes, scrabble, triominos, et autres activités sont proposées.

Les autres activités continuent également d'être proposées, avec une nouveauté :

- La marche nordique : tous les vendredis à 10 heures, rendez-vous à l'étang du Pas Gérauld à SAINS. Pour cette activité, se munir de battons spécifiques et de chaussures de marche. Un certificat médical est demandé. Pour plus d'informations, vous devez vous adresser à Mme Bernadette PIGEON (Tél. : 02-99-80-08-92)



Prêts pour la marche nordique

- Gymnastique douce pour les seniors à l'annexe de la salle Serge Gas de Pleine-Fougères
- Travaux Manuels : Tous les lundis de 14 h à 17 h à la Communauté de Communes, salle des Hermelles à Pleine-Fougères (broderie, tricot, peinture sur toile, tissu, soie, etc...)

Activités Multi-Club :

- Gai-savoir : d'inspiration de question pour un champion. Les questions sont à la portée de tous. Venez découvrir. Rien à gagner, rien à perdre.
- Le repas cantonal s'est déroulé le jeudi 28 septembre à La Boussac. 180 personnes étaient présentes (dont 60 du club de La Boussac) Le repas animé par le chanteur Joël ALEXANDRE a permis à tous de passer un agréable moment.

• Le dimanche 10 décembre était organisé le repas annuel du club de l'amitié avec la présence de ROGER le contou et FRED le disou. Un spectacle qu'il ne fallait pas manquer !

VOYAGE en GUADELOUPE

Du 19 au 28 novembre, 56 personnes (dont 6 du club de La Boussac) sont parties pour un séjour découverte en GUADELOUPE.

SORTIES 2018

CROISIERE SUR L'ADRIATIQUE

Du 12 au 20 mai, 18 personnes du canton (dont 2 du club de La Boussac) sont inscrites pour une croisière sur l'Adriatique qui comprend 5 excursions.

Vacances dans Le LUBERON

Du 09 au 16 Juin, deux bus seront au départ pour emmener une centaine de personnes pour une semaine de vacances dans Le LUBERON. Beaucoup de personnes restent à quai, le club essaie de préparer un 3ème bus pour une autre date.

VOYAGE EN CORSE

En Octobre 2018, 30 personnes du club de La Boussac partiront découvrir la Corse du Sud.

Pour tous renseignements, contacter M. Alphonse ROUX au 02-99-80-18-81

Pour le club de l'Amitié,
Alphonse ROUX.



Le rocher de la Vierge à Biarritz



Plaza de la constitution à San Sebastian



Le groupe visite Bayonne

VIE ASSOCIATIVE

Brin de causette

Nos rencontres ont toujours lieu le dernier mercredi du mois à la mairie, à partir de 14 h 30. Elles sont gratuites et sans engagement. Nous allons toujours chercher à leur domicile les personnes qui le souhaitent.

Celles qui désirent venir plus tard nous préviennent par téléphone pour ouvrir la porte. En effet, la mairie est fermée le mercredi après-midi.

Nous sommes toujours aussi nombreux. Brin de Causette va débiter sa 12ème année et de nouvelles personnes sont venues étoffer notre groupe. Un pôle jeux est créé pour celles qui le souhaitent (cartes, scrabble, petits chevaux...), des travaux manuels sont aussi en place, ils sont animés par Clarisse.

Nous apprenons des chansons connues, nous partageons les gâteaux d'anniversaire..... et nous causons !!!!

Un projet pour 2018, permettre à des personnes qui participent à notre groupe, et qui le souhaitent, de pouvoir se rencontrer hors de notre rencontre mensuelle, et de les accompagner en voiture, passer un après-midi (cartes, un brin de causette !!!).

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, la convivialité, la bonne humeur, et la simplicité sont toujours au rendez-vous.

Annick, Bernadette, Clarisse, Marie France, Marie Thérèse, Odile, Pierrette.



Sortie en Juin à Saint Marcan, au télégraphe de Chappe, nous sommes allés déguster des crêpes, à la crêperie qui se trouve à côté, ce goûter nous a été offert par le Comité des Fêtes (comme l'an passé).



Espace jeux



Photophore pour Noël

Amicale des Donneurs de Sang de Pleine-Fougères

Le 23 septembre, la municipalité de Pleine-Fougères et notre amicale ont accueilli le tour de Bretagne des cyclistes greffés sur le belvédère de Roz-sur-Couesnon où ils se sont restaurés sous des stands montés par notre comité des fêtes. Cela a été un événement rempli d'émotions en écoutant les témoignages : comme certains qui vivent depuis 30 ans avec leur greffe !

Notre dernière collecte de l'année a eu lieu le 17 octobre à Pleine-Fougères. Merci aux 61 donneurs, dont 2 nouveaux, d'être venus offrir leur

sang (la prochaine aura lieu mi-février 2018). Deux nouveaux donneurs de plasma se sont inscrits pour donner à Rennes sur RDV.

Grâce à votre don, des malades pourront être soignés, guéris et en cas d'urgence extrême sauvés. Quel acte généreux que celui de donner si vous êtes en bonne santé, si vous êtes disponibles le jour de la collecte et si vous avez de 18 à 70 ans, n'hésitez pas à vous mobiliser : les malades ont besoin de vous ! (Pour un 1er don amener sa carte d'identité)

Le Bureau



Section locale des Anciens Combattants

Le devoir de mémoire, surtout en ces temps difficiles, a une fois de plus été mis à l'honneur dans notre commune.

En effet, la section s'est rassemblée le 11 novembre devant le monument aux morts pour rendre hommage aux enfants de La Boussac morts pour la France.

Après le dépôt de deux gerbes devant le monument, Madame le Maire a donné lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Elle a ensuite lu les noms des 19 soldats boussacais morts au cours de l'année 1917, ainsi que les noms des soldats français décédés au cours de l'année.

1917 est une année décisive de la 1ère guerre mondiale. Elle est marquée par l'échec de l'offensive du Chemin des Dames et le début des mutineries dans l'armée française. Cependant, certains changements annoncent le tournant de la guerre :

- l'entrée en guerre des Etats-Unis le 6 avril
- le retrait des russes après la révolution d'octobre

Elle a ensuite demandé une minute de silence à la mémoire de tous les morts pour la France. La fin de la cérémonie au monument aux morts s'est terminée par la Marseillaise.

Dans la salle d'honneur de la mairie, le Président a remis une médaille de reconnaissance à deux bénévoles de l'association pour leur engagement et leur dévouement pendant 14 ans en tant que Président pour Monsieur Bernard PIGEON et en tant que trésorier pour Monsieur Jean BOSSARD. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a conclu la cérémonie.

Les adhérents se sont retrouvés ensuite autour d'un repas à Saint Georges de Gréhaigne, dans une ambiance conviviale.



La prochaine assemblée générale est fixée au samedi 27 janvier 2018 à 15 heures à l'ancienne mairie.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui désirent nous rejoindre en tant que citoyens de la paix afin de perpétuer le devoir de mémoire. Ils sont cordialement invités à participer à notre prochaine assemblée.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2018.

Le Bureau



Le Théâtre de la Baie BILAN DE L'ANNEE

La nouvelle saison du Théâtre de la Baie a repris en septembre. Quatre ateliers enfants/adolescents et un atelier adultes ont lieu chaque semaine (le jeudi soir pour les adultes, le mardi soir pour les ados, le mercredi après-midi pour les 5-7 ans et les deux groupes de 8-12 ans à Pleine-Fougères). L'année écoulée a été très riche depuis la création du théâtre de la Baie : de nombreux spectacles, une grosse affluence au week-end théâtre, participation au festival Arkansen, sorties spectacle au théâtre de Saint-Malo...

La troupe adulte a joué sa pièce « Klaxon, trompettes et pétarades » le week-end du 22 octobre en partenariat avec l'association Breizh Kananga.

La nouvelle année est tout aussi prometteuse avec beaucoup de projets :

- Il y a un échange prévu avec la troupe de Servon sur Vilaine. Le groupe adulte a joué sa pièce « Danger Public » le 14 et 15 Octobre dans leur commune et ils viendront jouer le 3 février à Sains leur pièce « Le tour du monde en 80 jours ».
- Des stages pour les enfants et ados sont prévus sur tout le territoire de la nouvelle communauté de communes.

Prochaines dates de spectacle :

- Les 24 et 25 Mars les adolescents présenteront leur création de l'année. Ainsi que les adultes qui joueront pour la première fois leur cabaret et leur pièce intitulée « Oh Roméo » à LA BOUSSAC.
- Ce spectacle sera rejoué le 7-8 Avril à Baguer-Morvan.
- Dimanche 26 Mai : Spectacles enfants, tous ateliers à Sains.

Contact : Marc Boulmer, président : 0645035523



Comité des fêtes de la Quasimodo

Je tiens à remercier tous les bénévoles, la mairie et mon équipe de m'avoir soutenu ces 18 années au sein du Comité des fêtes, dont 12 années en tant que Président.

J'aimerais beaucoup avoir un repreneur qui aura autant de plaisir et de courage que moi pour gérer une équipe et organiser des manifestations car cela n'est pas toujours facile !

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour l'année 2018.



Liens d'Amitiés LA BOUSSAC / LEDE-OORDEGEM

Le dernier séjour à Lede organisé par l'association s'est déroulé du 7 au 9 juillet 2017.

C'est dans une ambiance conviviale qu'une cinquantaine de Boussacais a pris la route vers Lede le vendredi 7 juillet 2017.



Notre groupe avait été précédé par quatre coureurs cyclistes : Placide LAUNAY, Jean-Pierre LEBON, Loïc LEFOUR et Daniel LIGEROT, partis en éclaireur de La Boussac lundi 3 juillet pour arriver à Lede le 6 juillet au soir. Leur périple s'est effectué en quatre étapes de 150 à 160 kilomètres par jour. Un grand bravo à tous les quatre pour cet effort.



Après un repas à Hal, puis la visite d'une brasserie de bière, la délégation a été accueillie en fin d'après-midi par le bourgmestre de Lede entouré de ses échevins. Le groupe a retrouvé nos amis belges dont les membres du Concertband d'Oordegem autour d'un dîner de bienvenue.



Le groupe de musique Toast'n Rock, qui nous accompagnait, a donné un concert durant le

repas, fortement apprécié par l'assemblée. Un grand merci à eux pour leur première prestation à l'étranger.

Samedi, découverte de Bruxelles, capitale de la Belgique avec l'aide d'un guide, qui nous a présenté, tour à tour, les monuments emblématiques de la ville : la cathédrale, le Mont des Arts, la place Royale, le palais royal, le célèbre Mannekenpis et enfin la Grand'Place, lieu du déjeuner.



De retour à Oordegem, les participants ont pu visiter trois entreprises artisanales (un fabricant de cuisines, un horticulteur et un brasseur). Un repas sous chapiteau a conclu cette journée, superbement animé par Ambidance, artiste local.

Avant le retour en France, le dimanche matin s'est déroulé dans les familles d'accueil. Cette matinée a permis à chacun des boussacais de faire connaissance avec leur hôte belge respectif. En effet, le but de ce séjour est de tisser des liens plus étroits.

C'est donc les valises chargées de beaux souvenirs que la délégation française a regagné La Boussac dimanche 9 juillet 2017, réfléchissant déjà à l'accueil que nous leur réserverons lors de leur prochaine venue à La Boussac en 2019.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de ce déplacement, en particulier à la municipalité et à Paul.

L'assemblée générale de notre association s'est déroulée le 1er décembre 2017. L'année 2018 est une année de pause avant le nouvel accueil de nos amis belges en 2019.

La vente des chocolats belges s'est poursuivie à l'occasion des fêtes de fin d'année. Notre repas choucroute annuel aura lieu le dimanche 4 mars à la salle des fêtes à partir de 12h30.

Nous vous souhaitons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le bureau

Association paroissiale LA BOUSSAC - BROULAN - TRANS LA FORET

La dernière kermesse de Landal a eu lieu sous un soleil radieux qui a réjoui tous les acteurs et participants et assuré sa réussite.

Après une messe en plein air, le repas a réuni près de 300 personnes. L'après-midi, les danseurs ont pris le relais sur le parquet installé à l'ombre sous un grand chêne. Les visiteurs ont pu s'adonner

également aux traditionnels jeux et profiter des délicieuses crêpes.

Nous vous donnons rendez-vous à tous pour l'édition 2018.

Le repas de la Sainte Cécile a regroupé une centaine de personnes le 19 novembre dernier à la salle des fêtes. Il s'est déroulé dans une ambiance conviviale et amicale.

Un grand merci aux nombreux bénévoles

Meilleurs vœux à toutes et à tous



Solidarité-entraide Pleine-Fougères

Courant novembre et décembre le vestiaire cantonal qui pourra s'appeler : DEPAN'SOLIDAIRE, change de lieu et va se situer rue de Bretagne à Pleine-Fougères, sans permanence.

Il se trouve fermé, mais continue de fonctionner à la demande des mairies et des assistantes sociales du CDAS de Dol qui contacteront les responsables de l'association pour tous les besoins (matériel ménager, cuisinières, frigos, etc. que nous continuons à stocker).

Les aides continuent grâce aux subventions des mairies, la vente de cartes et l'arrachage navets vers fin février.

Merci à toutes et tous de votre participation.

Bonnes fêtes de fin d'année

Contact

Le secrétaire 02 99 48 52 83

La responsable 02 99 80 27 54

J'ai deux notes à vous dire

Encore une belle rentrée musicale pour l'Association « J'ai 2 notes à vous dire ». L'école compte désormais 7 professeurs pour un enseignement très diversifié : piano, orgue, solfège et harmonie, chant, batterie, violon, flûte à bec, guitare de groupe et guitare swing.

Sur les 150 élèves de l'école, une trentaine sont inscrits à La Boussac en guitare, piano, batterie et chant. Si la guitare de groupe ne peut pas accueillir d'élèves en cours d'année, les autres disciplines, enseignées en cours particuliers le peuvent.

Une audition de fin d'année sera donnée à la salle des fêtes le **DIMANCHE 3 JUIN 2018**. L'horaire sera précisé ultérieurement. Encore un beau moment musical en perspective !



Caged Bird



Mini batteurs



Julien, Carlos et Philippe

Gallo'thèque La Boussac

Lieu Accessible

L'entrée est libre pour tous, inscrits ou non, pour venir feuilleter, lire.

Nous disposons de livres, dvd, mais également de revues et journaux, que l'on peut emprunter ou consulter sur place (coin lecture avec fauteuils).

Pour emprunter, l'adhésion est nécessaire : 2€ par an et gratuit pour les moins de 18 ans

Exposition

Photos de la bibliothèque depuis sa création, il y a déjà 23 ans (visibles aux horaires d'ouvertures).



Appel à bénévoles

La Gallo'thèque est toujours à la recherche de bénévoles, toutes les compétences sont les bienvenues pour :

- Couvrir les livres
- Tenir une permanence
- Préparer, proposer et animer des animations, en fonction de vos envies et de vos disponibilités
- Préparer l'informatisation de la Gallo'thèque .

RENSEIGNEMENTS

Horaires d'ouverture

Mercredi 10h30-12h30 / Vendredi 16h30-18h30

02 23 15 60 11

mail : gallothequelaboussac@orange.fr

L'équipe de bénévoles : Christine, Clarisse, Didier, Eliane, Françoise, Isabelle et Marie-Thérèse vous souhaitent une bonne année.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Concernant les voies communales, il est rappelé aux propriétaires riverains de voies de circulation qu'il est de leur responsabilité d'élaguer ou abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

En effet, les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

De plus, par temps de pluie accompagné de fortes rafales de vent, certains arbres sont susceptibles de tomber sur la voie publique et être la cause d'accidents graves. La responsabilité des propriétaires serait alors engagée.

Il est rappelé que faute d'exécution par les propriétaires riverains, les opérations d'élitage peuvent être exécutées d'office par la commune, aux frais des riverains après une mise en demeure non suivie d'effet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la sécurité de chacun.



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

RAPPEL

Depuis le 15 janvier 2017, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie de territoire français des mineurs a été mis en œuvre. Cette autorisation est matérialisée par un formulaire CERFA N°15646*01 qui devra être renseigné et signé par une personne titulaire de l'autorité parentale. Cet imprimé est accessible sur le site de la commune ou www.service-public.fr

L'enfant qui voyage sans ses parents devra se munir des pièces suivantes :

- sa pièce d'identité valide,
- photocopie du titre d'identité du parent signataire,
- le formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale de La Boussac sera **fermée pour les congés de Noël du 26 décembre au 29 décembre inclus 2017**. Merci de bien vouloir s'adresser au bureau de poste de Dol de Bretagne durant cette période.



La carte grise à portée de clic !

Je gagne du temps, je n'ai plus besoin de me déplacer

Chacun peut désormais effectuer toutes ses demandes liées au certificat d'immatriculation sans se rendre au guichet d'une préfecture.

Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration)
- d'une demande de changement d'adresse
- de demande de changement de titulaire
- d'une déclaration de cession d'un véhicule

Il faut se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les différentes étapes proposées.



L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine (de janvier à avril 2018) :

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements. L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-Field. Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous.

Contacts : 02 99 86 62 30

mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr



RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans, pensez au recensement...

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser au secrétariat de mairie, dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^e mois suivant. Le jeune doit se présenter à la mairie de domicile, muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

ATTENTION :

Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Désormais, seuls les documents suivants permettent aux administrés de justifier de leur situation vis-à-vis du service national lors de la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans (dossier auto-école, inscription au baccalauréat et aux examens de diplômes professionnels CAP, BEP, BAC Pro,...concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la gendarmerie) :

- le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté,
- l'attestation individuelle d'exemption de participation à la journée défense et citoyenneté.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

UN RECENSEMENT TARDIF :

C'EST UNE CONVOCATION TARDIVE A LA JDC

C'EST L'IMPOSSIBILITE DE S'INSCRIRE
A UN EXAMEN

C'EST UNE NON-INSCRIPTION AUTOMATIQUE SUR
LES LISTES ELECTORALES

Tarifs location salle des fêtes

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (en plus)
Petite salle ½ journée	70 €	142 €	218 €	31 €
Petite salle la journée	104 €	202 €	304 €	46 €
Salle entière ½ journée	104 €	202 €	304 €	46 €
Salle entière la journée	143 €	290 €	435 €	58 €
Fourneaux	46 € par journée d'utilisation			
Vin d'Honneur	57 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 52 €			
Sonorisation	24 € gratuit pour les associations communales			

INFORMATIONS PRATIQUES

ASSISTANTS MATERNELS

La liste est disponible à la mairie ou sur www.assistantsmaternels35.fr.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE PLEINE-FOUGERES

Lundi - Mercredi
9h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00 Novembre, Décembre, Janvier, Février
9h00 à 12h30 – 13h00 à 18h00 Tous les autres mois
Samedi
9h00 à 12h00 Novembre, Décembre, Janvier, Février
14h00 à 18h00 Tous les autres mois

HORAIRES D'OUVERTURE AUX PARTICULIERS DE LA DECHETTERIE DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 23 décembre 2017 Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'Hiver	Reprise des cours Samedi 24 février 2018 Reprise des cours : Lundi 12 mars 2018
Vacances de Printemps	Fin des cours : Mercredi 25 avril 2018 Reprise des cours : Lundi 14 mai 2018
Vacances d'Été	Fin des cours : Samedi 7 juillet 2018



ASSURANCE MALADIE

Nouvelles modalités d'accueil de la permanence CPAM

Depuis le 4 septembre 2017, la permanence CPAM vous accueille uniquement sur rendez-vous.

Pour un accueil personnalisé et sans attente, votre conseiller vous accueille désormais sur rendez-vous les mardis et jeudis dans les locaux de la MSA

5, rue du Docteur Gringoire – 35120 DOL DE BRETAGNE de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour prendre rendez-vous, rien de plus simple, contactez l'un de nos conseillers en appelant le 3646. Pensez-y !

Limitez vos déplacements, allez sur Ameli.fr

Grâce au compte ameli, vous pouvez effectuer de nombreuses démarches en lignes :

- Consulter vos remboursements en temps réel, 7j/7 et 24h/24,
- Télécharger vos attestations de droits, indemnités journalières...
- Suivre votre dossier d'arrêt de travail,
- Commander votre carte européenne ou déclaration de perte/vol de la carte vitale,
- Modifier votre adresse postale,
- Contacter la Cnam par mail : réponse sous 48 h.

Contact Cnam :

Pôle communication - Cnam d'Ille-et-Vilaine
02 57 87 20 51 – infocom@cpam-rennes.cnamts.fr

Pacte civil de solidarité (Pacs)

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains justificatifs.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Vous pouvez donc désormais faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

IMPORTANT TRAVAUX SUR LA SECTION DE LIGNE ENTRE AVRANCHES ET DOL-DE-BRETAGNE

Du 20 novembre 2017 au 30 mars 2018

SNCF Réseau mène des travaux de modernisation de la section entre Avranches et Dol-de-Bretagne. Ces opérations ont pour objectifs de renforcer la robustesse de la ligne Caen-Rennes et donc de fiabiliser son exploitation, la sécurité et de maîtriser les coûts de maintenance.

Les travaux consistent, d'une part, à retirer les composants de l'ancienne voie (rail, ballast et traverses) en fin de vie. Les trains circuleront donc à terme sur la voie rénovée en 2013. Ces opérations nécessitent, d'autre part, d'adapter et de moderniser la signalisation de cette section de ligne. Des zones d'évitement afin que les trains puissent se croiser seront également créées à Dol-de-Bretagne, Avranches et Pontorson.

Pour garantir la sécurité du personnel et du fait de l'utilisation d'engins spécifiques liés aux opérations, la section de ligne entre Avranches et Dol-de-Bretagne est fermée aux circulations ferroviaires du 20 novembre 2017 au 30 mars 2018. Le montant des travaux s'élève à 18,4 millions d'€, financés par l'Etat (51%), la Région Normandie (22%) et SNCF Réseau (27%).

L'information des voyageurs

Pendant le chantier, la section de ligne entre Avranches et Dol-de-Bretagne est fermée à la circulation des trains. Dans les gares concernées, SNCF déploie un dispositif spécifique pour renseigner les usagers (affiches, agents d'accueil...).

Le recensement se déroule dans votre commune du 18 janvier au 17 février 2018 se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,8 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

RENSEIGNEMENTS UTILES



RENSEIGNEMENTS UTILES

Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		
Déchetterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne		02 99 48 54 96
Cabinet médical		02 99 80 33 31
Docteur DAVAINÉ Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
M. et Mme POUJOL		
Cabinet infirmier – 12, rue de Fougères 28 ter rue des Lavandières à compter du 1er janvier 2018		02 99 80 03 46
Mme BRARD-PARIS Chantal (Départ retraite le 31 déc. 2017) Mme PARISOT-DAUDIBON Marie (Départ retraite le 31 déc. 2017) Mme BERNAT-NERAMBOURG Sonia Mme MONVOISIN Emmanuelle		06 16 71 30 13
Cabinet infirmier – 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Directrice Mme PIOT		
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères		02 99 48 60 14
Lundi et mercredi	de 8h00 à 12h00	
Samedi	de 14h00 à 18h00	

ERRATUM

Dans la page d'histoire locale de juillet 2017, une erreur de transcription a fait écrire que les briques datant des Romains, retrouvées près de la Fontaine St Martin, au bas des Tertres de la Claye, avaient été employées, sous la révolution, à faire des ponts alors qu'il s'agit de « fours » accolés aux pignons de nos anciens fournils. Il y a une soixantaine d'années, je me souviens que celui de la Claye aujourd'hui totalement détruit, servait encore, le jour de la tuerie du cochon, à y cuire le pâté que les habitants fabriquaient.

Une petite page d'histoire...

Le moyen-âge

Reprenons le cours de l'histoire de La Boussac et de ses environs, après la période gallo-romaine, donc après l'an 500 pour aborder le moyen-âge.

Pendant ce qu'on appelle le haut moyen-âge, en gros du 6ème au 10ème siècle, l'expansion du christianisme amena dans nos régions un certain nombre de personnages qui venaient l'évangéliser et dont un des principaux fut Samson qui fonda un monastère à Dol vers l'an 530-540. C'étaient les bretons qui, venant d'Irlande et de l'Est de la Grande Bretagne actuelle, étaient les descendants des Celtes, originaire d'Europe Centrale. C'est en fait eux qui ont donné son nom à la Bretagne. On désigne toujours aujourd'hui l'ouest de la Bretagne sous le nom de Cornouaille. Le sud-ouest de la Grande Bretagne porte encore le même nom. Pour une raison que nous ignorons, les régions de Saint-Malo et Dol furent plus largement peuplées que les autres par ces nouveaux arrivants.

A cette époque la vie dans nos campagnes avait peu changé, les habitants ayant gardé assez longtemps les habitudes et modes de vie héritées des Gallo-romains. Dans la campagne, l'habitat (voir l'article du précédent bulletin) était pratiquement le même, les riches villas gallo-romaines ayant disparu. Les maisons se groupaient en petites unités qui deviendront nos hameaux, généralement près d'une fontaine ou le long d'un ruisseau, l'eau étant la vie pour ces paysans (le mot paysan vient du latin

paganus qui veut dire païen car les gens de nos campagnes furent évangélisés bien plus lentement que ceux des villes, plus nombreux et groupés, et restèrent donc plus longtemps aux yeux de l'église, des païens). A cause de cette eau indispensable, on peut citer deux exemples. Hormis la hublinais qui lui donne naissance, ce ruisseau descend sur Callouet, la Herpedais, la Talonnière, La Motte avant de se jeter dans le Guyoult près de la Mancelière. De même le ruisseau qui prend sa source à Launay, passe à la Moignerie, Villegouis, le Bezier (très vieux village autrefois nommé le Bezou), la Chesnardais, le Beffoy, Caharel pour se jeter également dans le Guyoult.

En dehors de l'importance de l'eau, on se regroupait aussi pour des questions de sécurité et d'entraide. Ces villages étaient reliés entre eux par de nombreux chemins creux, souvent bordés d'arbres, plus ou moins difficilement praticables. Seule, sans doute, la « Grande route », c'est-à-dire l'ancienne voie romaine d'Avranches à Corseul (voir l'article précédent) était plus fréquentée, parce que utilisée par des marchands artisans, pèlerins, soldats et ambulants de toutes sortes. C'est d'ailleurs cette voie qu'utilisait sans doute Bertrand Duguesclin avec sa troupe, quand il se rendait de Dinan, dont il était seigneur, à Pontorson dont il était

capitaine, beaucoup plus tard, dans les années 1350-1360.

Revenons aux alentours de l'an 800, Charlemagne, qui, tout empereur qu'il était, ne possédait pas notre territoire et voulut s'y employer. Malgré plusieurs incursions, il n'y parvint pas. En accord avec on ne sait qui, il y nomma un chef, Nominoë, qui créa vraiment la Bretagne. Nous nous situons alors à la limite de la Francie (France) et de la Bretagne, au cœur de ce qu'on appelait les Marches de Bretagne, correspondant en gros à la partie Est de notre département actuel. C'était une contrée d'insécurité permanente.

En cette fin de premier millénaire, notre région connut l'invasion des Vikings. On peut imaginer la terreur qui s'empara de nos ancêtres. Arrivant par la côte et remontant la moindre rivière, ils pillèrent et massacrèrent tout le pays. Tout cela dura plus de cents ans. En même temps, la Bretagne fut envahie par les Normands, qui dévastèrent le Pays de Dol et donc le nôtre. Retranchés dans la forêt de Villecartier, ils furent étrillés à Trans et repassèrent le Couesnon. C'était le 1er Août 930. C'est dire le cauchemar permanent que vécurent les habitants de notre région en cette fin de 1er millénaire.

Malgré les guerres, les invasions, les épidémies, il fallait se nourrir. Tous trimaient de l'aube au crépuscule, fauchaient à la faucille et labouraient avec une espèce de bêche. Ils travaillent en cote de drap, sorte de tunique serrée par une ficelle. Ils vont souvent pieds nus, rarement en sabots. Ils ne connaissent des jours que les noms des saints (St Michel, St Jean, St Martin etc). Contrairement aux idées reçues, ils ne buvaient que de l'eau, dans une grande gourde en peau de chèvre, en mangeant le midi, à l'abri d'un gros arbre, un crouton de pain frotté d'ail. Les femmes qui en plus des enfants, de couches quasiment annuelles, s'occupaient du bétail et de la basse-cour, n'étaient pas mieux loties. Nous sommes donc les descendants de pauvres gens menant une vie ou plutôt une survie très dure. Nous sommes issus de diverses peuplades qui se sont mélangées pendant le premier millénaire : gaulois, romains, bretons du nord. La langue, voire les langues, parlées est un mixage de celles parlées par ces aïeux

arrivant chez nous. Le paysage de ce temps-là était beaucoup plus arboré et l'on défricha beaucoup de bois et de landes pour parvenir à en faire des terres cultivables.

En 1123, La Boussac est mentionnée sous le nom de Ladibouaic, puis ensuite La Bocac, La Bochac, La Boceio, La Bouseg, La Bochac et enfin La Bouzac vers 1500, c'est-à-dire sous François 1er. Il faut rappeler qu'à cette époque, elle englobait, en tant que paroisse, l'intégralité de la commune actuelle de Broualan, dont l'église ne s'appelait qu'une chapelle. Entre le ruisseau de Landal à l'ouest, les limites de Cuguen au sud, le Guyoult à l'est, l'ancienne voie romaine au nord, elle était donc très étendue. Malheureusement, nous ne savons rien du bourg à ce moment-là. C'était tout simplement un village plus grand que les autres, avec une église et un cimetière et sans doute le lieu où résidait le curé.

La vie était rude. Dans les maisons de bois couvertes en chaume, il n'y a que de petites fenêtres sans vitre. La cheminée n'est apparue que vers 1300-1400. A partir du 12ème siècle, les heures sont réglées par l'angélus qui sonne à l'aube, le midi et à la nuit tombante. La soupe de mauvais pain et de légumes était le met courant. Par méconnaissance, ces gens percevaient de très loin la grande « peur de l'an mil » qui a longtemps terrorisé les gens des villes, mieux informés.

Après l'an mille, deux événements marquèrent le Pays. A cette époque, le premier seigneur de La Boussac fut Guihenoc, qui eut un lien direct avec Landal et la Vieuville.

Il était le père présumé de Hamon de Montsorel, premier seigneur de Landal, dont le fils, Gelduin de Montsorell fonda en 1147, l'abbaye de la Vieuville.

Il avait pris pour femme la fille de Jutahel, archevêque de Dol !

PS : Le prochain article traitera de ces hauts lieux qui marquèrent le Pays ainsi que d'endroits ou d'anecdotes qui ont aussi leur importance.

Joseph BLANCHET
La Claye

AGENDA 2018

1 ^{er} SEMESTRE 2018	
Dates	Evènements
5 Janvier 2018	Vœux du Maire
13 (soir) et 14 (midi) Janvier 2018	Spectacle – Association les Sans Doute
25 Février 2018	Repas du CCAS
4 Mars 2018	Choucroute – Liens d’amitiés
17 Mars 2018	Repas réunionnais – Amicale Laïque
24 et 25 Mars 2018	Théâtre – Association le Théâtre de la Baie
3 Juin 2018	Audition annuelle – J’ai 2 notes à vous dire
16 ou 17 juin 2018	Fête de l’école – Amicale Laïque